

Critères d'appréciation  Type de promotion	I - AVIS DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE		II - PARCOURS PROFESSIONNEL					III - FONCTIONS ACTUELLES					TOTAL			
	AVIS DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE		Ancienneté Générale de Service (AGS)	Ancienneté dans le grade	Accès au corps par concours ou recrutement direct*	Bonification SACS ET SACE	Accès au grade Classe EX par examen professionnel	Admissibilité (concours/examen professionnel)	Mobilité fonctionnelle	Encadrement	INTERIM ou remplacement temporaire d'un cadre	Fonctions listées dans l'arrêté du 16 mai 2014 fixant la liste des fonctions mentionnées dans le cadre l'accès au GRAF		Missions particulières	POINTS VŒUX AFFECTATION RS 2020	
	FAVORABLE	DEFAVORABLE														
Tableau avancement ADJ P2	35 Points	0 Points	1 Point/an Dans la limite de 40 points  Fonction publique tout type + Services auxiliaire validés	1 Point/an Dans la limite de 40 points	10 Points si ADJAENES par concours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	140 MAX	
Tableau avancement ADJ P1	35 Points	0 Points		1 Point/an Dans la limite de 40 points (C1+P2)	10 Points si ADJAENES par concours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	140 MAX
Tableau avancement SACS	35 Points	0 Points		1 Point/an Dans la limite de 40 points	10 Points si SAENES CN par concours ou ExaPro	-	-	5 Points si une admissibilité à l'EXAPRO CS + 5 Points si une admissibilité à CI AAE ou IRA Dans la limite de 10 Points Condition appréciée dans les 5 dernières années	-	10 Points aux agents affectés sur les postes en responsabilité d'encadrement : - Adjoint gestionnaire, - Chef de service.	-	-	5 Points quel que soit le nombre de missions Pour des missions de : - jury de concours, - formateur académique - tuteur à la demande de l'administration Condition appréciée dans les 5 dernières années	-	160 MAX	
Tableau avancement SACE	35 Points	0 Points		1 Point/an Dans la limite de 40 points	10 Points si SAENES CS par concours ou ExaPro	-	-	5 Points si une admissibilité à l'EXAPRO CE + 5 Points si une admissibilité à CI AAE ou IRA Dans la limite de 10 Points Condition appréciée dans les 5 dernières années	-	<i>NB</i> : les chargés de mission et les fonctés de pouvoir ne bénéficient pas de la bonification Condition appréciée dans les 5 dernières années	-	-	-	-	160 MAX	
Tableau avancement APAE	35 Points	0 Points		-	10 Points si AAE par concours (CI ou IRA)	-	-	Bonification non applicable	-	Bonification non applicable	10 Points pour une mission ≥ 5mois Condition appréciée dans les 5 dernières années	10 Points Condition appréciée au titre de l'année 2020/2021	10 Points quel que soit le nombre de missions Pour des missions de : - jury de concours, - formateur académique - tuteur à la demande de l'administration Condition appréciée dans les 5 dernières années	-	135 MAX	
LISTE D'APTITUDE SA	35 Points	0 Points		-	10 Points si ADJAENES par concours ou recrutement	-	-	15 Points si une admissibilité au concours SAENES CN + 15 Points si une admissibilité à CI AAE ou IRA Dans la limite de 30 Points Condition appréciée dans les 5 dernières années	10 Points si l'agent a exercé au minimum : - 2 fonctions différentes ou - dans 2 lieux différents Condition appréciée dans les 15 dernières années	10 Points aux agents affectés sur les postes en responsabilité d'encadrement Condition appréciée dans les 5 dernières années	-	-	5 Points quel que soit le nombre de missions Pour des missions de : - jury de concours, - formateur académique - tuteur à la demande de l'administration	10 Points Si l'agent a formulé au minimum : <b>3 vœux</b> Groupement de communes + <b>2 vœux</b> de fonctions <i>NB</i> : la sélection indifférent permet l'attribution de la bonification	160 MAX	
LISTE D'APTITUDE AAE	35 Points	0 Points		-	10 Points si SAENES CN par concours	5 Points	10 Points	15 Points si une/plusieurs admissibilité à CI AAE ou IRA Condition appréciée dans les 5 dernières années	-	-	10 Points pour une mission ≥ 3mois Condition appréciée dans les 5 dernières années	-	Condition appréciée dans les 5 dernières années	-	170 MAX	

\*Sauvadet, BOE, défense